



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruno Le Maire et Gabriel Attal félicitent les douaniers de Nogent-Sur-Oise pour la saisie de 5,2 tonnes de tabac de contrebande

Montreuil, le 20/01/2023
N°524

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics, félicitent les douaniers de Nogent-Sur-Oise qui viennent de réaliser en une prise la saisie de 5,2 tonnes de tabac de contrebande.

Ce mardi 17 janvier 2023, vers 3 heures du matin, alors qu'ils sont en contrôle sur la nationale 2 à proximité de l'agglomération de Soissons (Aisne), les agents de la brigade de surveillance intérieure de Nogent-sur-Oise interceptent un poids lourd immatriculé en Roumanie, circulant en direction de l'Île-de-France. Les documents de transport évoquent un chargement de plaques de polystyrène.

Alors que le chauffeur présente des signes de nervosité, l'équipe décide de procéder à l'examen de la remorque, un agent se fraie un chemin parmi les blocs de polystyrène, bouchant entièrement la vue du restant du chargement. Il aperçoit alors des cartons vierges de tout marquage, ayant toutes les caractéristiques de cartons de tabac de contrebande.

Les douaniers demandent au chauffeur de retirer la bâche latérale de la remorque, dévoilant l'ensemble du chargement de cartons. Un agent taille une lucarne dans un carton, et révèle la présence de cartouches de cigarettes "Marlboro".

Le dépotage complet du chargement par les agents aboutira à la découverte de 26 000 cartouches de contrebande, soit 5,2 millions de cigarettes pour un poids total de 5,2 tonnes. Le chauffeur ne pouvant présenter de justificatif de circulation de ces marchandises est placé en retenue douanière. Les paquets ne présentant pas de garanties d'authenticité, la contrefaçon de marque lui est également notifiée.

La marchandise a été saisie et le mis en cause remis sur instruction du Procureur de la République de Soissons, au Service des Enquêtes Judiciaires des Finances (SEJF) de Lille, pour des faits de détention en bande organisée de tabac manufacturé sans document justificatif régulier et de contrefaçon. Jugé hier en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Soissons, le chauffeur a été condamné à 2 ans de prison avec sursis et à une amende douanière de 100 000 euros.

Les ministres ont déclaré : " Cette remarquable saisie de tabac de contrebande illustre le rôle actif des services douaniers qui mettent en œuvre quotidiennement leurs compétences et leurs moyens afin de lutter contre les trafics de tabac. Nous félicitons la mobilisation des douanières et des douaniers de Nogent Sur Oise pour ne pas laisser le champ libre aux réseaux criminels et protéger notre territoire et nos concitoyens. Sur les 10 premiers mois de 2022, **les douaniers français atteignent déjà plus de 600 tonnes de tabac de contrebande saisies (401 t en 2021)**. Cet engagement permanent illustre le combat mené par la Douane, administration de la frontière et de la marchandise, contre tous les trafics illicites».

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

- Photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/T7TYVq0R99>
- Vidéo : <https://fromsmash.com/elolEKafwA-ct>

Contacts presse :

Direction régionale d'Amiens : Michael LACHAUX 06 07 34 90 07

Bureau de la communication : 01 57 53 47 18 - presse@douane.finances.gouv.fr